

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 MAI 2017</p>

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, MONGIN-BAUDOUIN Dominique, REGARD Françoise, MM. BERAUDIER Patrice, BERT Dominique, BOILLOT Gérard, BOLE Michel, GELHAYE Arnaud, ROBIN Emmanuel, LEGRAS Jean-Claude, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, PONTIROLI Michel, REYMONDET Daniel, GARDIEN Alain, SCHWARTZ Thierry, URIET Jean-Luc.

Absents excusés : Mme FORT Annick (pouvoir à M. BOILLOT), MM. GRAPPIN Michel (pouvoir à M. PETITHUGUENIN), BRUCHON Christian, DUCROT Jean-Marie.

Absents non excusés : Mme SORLET Christelle, M. LINARES Laurent, GOUDOT Sébastien, MILLET William.

Approbation du compte-rendu du 13 avril 2017 : unanimité

PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DE L'EPICERIE D'ARLAY :

M. Lacanal, agent de SOLIHA, présente le projet d'aménagement de l'épicerie d'Arlay.

Tout le projet est expliqué avec plans, croquis et estimation du coût des travaux.

L'espace de vente actuel est d'environ 50 m², l'étude de SOLIHA propose un espace de vente d'environ 80 m².

Si par la suite, un projet d'aménagement du niveau supérieur est envisagé, un hall commun desservant les futurs appartements serait créé au fond du salon de coiffure. Dans l'immédiat, les étages ne seraient pas accessibles.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 133 000 € auxquels il faudrait rajouter environ 17 000 € d'honoraires de maître d'œuvre. Différentes subventions vont être demandées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de réhabilitation de l'épicerie, et décide de lancer l'opération de rénovation et de recruter un maître d'œuvre qui assurera le suivi des travaux.

Vote : unanimité

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD AU SICOPAL :

Suite au courrier du SICOPAL quant à la demande de la Communauté de communes Jura Sud d'adhérer à leur syndicat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion de la Communauté de communes Jura Sud au SICOPAL.

Vote : 1 abstention

RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE SAISONNIER :

Suite à la mutation de M. Lyzwa Christian au 1^{er} juin 2017, il convient d'embaucher un contrat à durée déterminée, pour les travaux d'entretien des espaces verts en période estivale, soit du 1^{er} juin au 31 août.

Cela permettra aussi de palier aux congés annuels des agents en service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste adjoint technique territorial en contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 35 heures, du 1^{er} juin au 31 août 2017.

La rémunération sera au 1^{er} échelon, échelle C1 du grade d'adjoint technique.

Madame le Maire est chargée d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette embauche.

Vote : 1 abstention

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UN AGENT :

Mme le Maire explique que lors de ces missions professionnelles à la station d'épuration, l'agent M. BARBAUD François, a cassé ses lunettes de vue,

Vu notre déclaration de ce sinistre à notre assurance,

Vu le refus de prise en charge de notre assurance,

Vu le refus de prise en charge de l'assurance de l'agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser la facture des nouvelles lunettes de M. BARBAUD François, d'un montant de 158 € TTC.

Vote : 1 abstention

VENTE DE CARTES « AVANTAGES JEUNES » :

Cette année encore, l'association Info Jeunesse Jura propose aux communes des tarifs préférentiels sur l'achat de cartes « avantages jeunes ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire cette opération en vendant cette carte aux jeunes de la commune (moins de 30 ans) au prix de 3.00 €, pour l'année 2017 (le prix de vente au public est de 8 €). Les inscriptions se feront en Mairie.

Vote : unanimité

NOMINATION D'UN MEMBRE BENEVOLE AUX « PETITES CITEES COMTOISES DE CARACTERE »

Suite à la sollicitation de Mme le Maire de recruter M. FOURNOT Frédéric pour participer aux opérations des Petites Citées Comtoises de Caractère à titre de bénévole communal, Suite à la réponse positive de M. FOURNOT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. FOURNOT Frédéric en tant que bénévole communal à la commission des « Petites Citées Comtoises de Caractère ».

Vote : 2 abstentions

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Vu la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître RAULT notaire à LONS LE SAUNIER, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, cadastrée AC 162 appartenant à M. BADEZ Nicolas, Et celle adressée par Maître SIMONIN notaire à BLETTERANS, en vue de la cession d'un terrain nu sis à Arlay, cadastré ZD 232 appartenant à M. BIASIOL Daniel, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Vote : unanimité pour Badez, 1 abstention pour Biasol.

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES :

Un tableau des tours de garde est établi pour chaque bureau de vote des 11 et 18 juin prochains.

Pour ces élections les bureaux de vote fermeront à 18H00.

Ces tableaux seront affichés en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Journée du 17 juin 2017 « Emportés par la Seille » et « Vision d'artistes » :

Madame le Maire informe qu'une journée, ayant pour thématique La Seille, aura lieu avec notamment une animation sur notre Commune dès 9H

Au stade d'Arlay, à partir de 15H, se déroulera l'arrivée des radeaux, un spectacle sous chapiteau « Plouf et replouf » et la remise des prix pour le concours de radeaux.

Cette organisation est gérée dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, impulsé par la DRAC de Franche-Comté et la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire.

En parallèle se déroulera également ce même jour à Arlay le concours « vision d'artistes », proposé par les Petites Citées Comtoises de Caractère ».

Travaux à la Station d'Épuration d'Arlay : M. Jean-Luc URIET, adjoint en charge de l'assainissement, donne des explications sur le déroulement des travaux qui ont eu lieu à la station d'épuration, avec présentation de photos.

Déclaration de sinistre : Mme le Maire informe que la semaine dernière, il a été constaté à l'école de St Germain qu'une vis a été plantée dans l'entrebâillement de la porte menant à une salle de classe et que cette vis a fendu tout le châssis. Apparemment quelqu'un aurait tenté de s'introduire dans cette salle de classe. Une main courante a été déposée en gendarmerie et une déclaration à l'assurance.

Lecture d'un courrier : M. BOILLOT donne lecture d'un courrier de M. Cédric Marlin sollicitant la commune pour proposer les services de son entreprise pour d'éventuels travaux à la station d'épuration. Une réponse négative sera faite à M. Marlin.

Prochaine réunion : le jeudi 22 juin à 20H30.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.

